

Communiqué de presse 14 janvier 2016,

L'UNIFAB EST INQUIÈTE DE L'ADOPTION D'UN AMENDEMENT PARLEMENTAIRE RELATIF AU PROJET DE LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMÉRIQUE !

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion de la propriété intellectuelle, et ses 200 entreprises membres issues de tous les secteurs d'activité de l'industrie française, **s'inquiète de l'adoption d'un amendement parlementaire au projet de loi pour une République numérique tendant à favoriser l'achat de logiciels libres par l'administration.**

Exclure de la commande publique certains modèles économiques uniquement sur le fondement de leur choix de licence serait une atteinte grave portée aux entreprises ayant investies dans l'innovation et le droit d'auteur, acteurs indispensables au maintien d'industries technologiques mais aussi culturelles fortes en France et déjà durement touchées par la contrefaçon par ailleurs.

Instaurer un régime inégalitaire d'accès aux marchés publics reviendrait à pénaliser injustement et de manière inconstitutionnelle, un grand nombre d'entreprises créatrices de valeur et restreindrait durablement les possibilités de valorisation de la propriété intellectuelle. **Une telle initiative s'oppose directement aux déclarations du Premier Ministre pour qui, parmi les grands enjeux européens, la préservation des droits d'auteur est « indispensable au maintien d'industries culturelles et créatives fortes en Europe ».** Elle est, de surcroît, gravement contradictoire avec l'action du gouvernement qui promeut la French Tech et ses start-ups, et va mécaniquement pénaliser et discriminer les jeunes entrepreneurs innovants selon leurs modèles économiques.

« L'Unifab s'oppose fermement à toute proposition de limitation de l'accès à la commande publique qui menace et discrimine des milliers d'entreprises en remettant directement en cause leurs modèles économiques et la valeur de leur propriété intellectuelle. C'est un message de repli de la France et de fin des politiques de compétitivité et d'attractivité pour les investissements. C'est pourquoi l'Unifab demande le retrait de cette disposition discriminatoire » déclare Christian Peugeot, président de l'Unifab.